



Votants : 72
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 21 décembre 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DESSERTE NUMERIQUE TRES HAUT DEBIT HORS ZONE AMII - MODIFICATION DES STATUTS DU SMO DEUX-SEVRES NUMERIQUE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Christine BONNEAU, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Daniel BAUDOIN à Jean-François SALANON, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Fabrice DESCAMPS à Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, René PACAULT à Michel PANIER, Eric PERSAIS à Jeanine BARBOTIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Dominique SIX à Christelle CHASSAGNE, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAUT par Patrice VIAUD, Joël MISBERT (décédé) par Michel HALGAN, Claude ROULLEAU par Christine BONNEAU

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOIN, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Dany MICHAUD, René PACAULT, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C72-12-2017-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 DECEMBRE 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DESSERTE NUMERIQUE TRES HAUT DEBIT HORS ZONE AMII - MODIFICATION DES STATUTS DU SMO DEUX-SEVRES NUMERIQUE

Monsieur **Jacques MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1425-1, L 1425-2, L 5211-6, L 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
Vu la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;
Vu la validation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres lors de la Commission permanente du Conseil départemental le 13 juillet 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 créant le SMO « Deux-Sèvres Numérique », avec effet au 31 décembre 2016, composé de huit Membres : le Département des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération du Bocage bressuirais, les Communautés de communes du Thouarsais, de l'Airvaudais-Val de Thouet, de Parthenay-Gâtine, du Haut Val de Sèvre, du Cellois-Coeur du Poitou- Mellois et Val de Boutonne, du Val de Gâtine.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 30 janvier 2017 l'autorisant à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique " qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, conformément aux statuts tels que joints en annexe et désignant 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Niortais au sein du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts du syndicat,

Considérant que la CAN doit à nouveau délibérer pour approuver les statuts modifiés entérinant son adhésion en la portant dans la liste des membres,

Il est rappelé que l'adhésion de la CAN au SMO permettra à cette dernière de déployer sur les 16 communes hors zone AMII un réseau FttH pour 2022.

Il est rappelé que la CAN *portera l'intégralité de l'investissement fibre sur la partie CAN Extension, déduction faite des subventions perçues de la part de l'Europe, de l'Etat et de la Région.*

Il est précisé que dès 2018, la CAN sera appelée à contribuer aux charges de fonctionnement du SMO sur la base de 0,30 € par habitant et 5,06 € par prise FttH selon la délibération du Comité syndical du SMO en date du 31 mars 2017.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Confirmer l'adhésion de la Communauté d'agglomération du niortais au Syndicat mixte ouvert "Deux-Sèvres Numérique" chargé d'établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres,
- Approuver les nouveaux statuts joints en annexe,
- Confirmer la désignation des représentants faite par délibération du 30 janvier 2017 à savoir :
 - Représentant titulaire : Jacques MORISSET,
 - Représentant suppléant : Thierry DEVAUTOUR.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques MORISSET

Vice-Président Délégué